

Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



COMMISSION 2

REUNION DU 26 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU

La deuxième commission du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réunie le jeudi 26 janvier 2012 pour définir son mode de fonctionnement et discuter de son sujet de saisine : « *Comment connaître et faire connaître tant de l'extérieur que des habitants, les atouts du patrimoine et notamment du petit patrimoine local ?* » Cette réunion s'est déroulée à la salle Valmy de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Bruno ROULOT.

ETAIENT PRESENTS :

Guy BERNARD ; Yvan FAVAUDON ; Thierry GAINETTE ; Pierre HUET ; Jackie LUSSE ; Martine RAGETLY ; Bruno ROULOT ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Alain BIAUX ; Florence CHEVANNE-LENGLET ; Xavier DE LA FOURNIÈRE ; Benoît JACQUINET ; Yvon LEFEVRE ; Patrick MOUGEL ; Bouziane OUAHBA ; Jean-Noël OUDIN ; Brigitte PROVOOST ; Nicole SONGY ; Jean-Paul THILLY

Présents : 9

Excusés : 11

1. DÉFINITION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

M. ROULOT :

remercie les participants puis rappelle le rôle du Conseil de développement et les principes de fonctionnement de la 2^{ème} commission tels que définis par le règlement intérieur.

M. Roulot, après s'être présenté (maire d'Haussimont, conseiller communautaire de la Communauté de communes de l'Europport et agriculteur) a ensuite invité chacun des membres à se présenter à l'occasion d'un tour de table.

La commission décide des modalités de fonctionnement suivantes :

- organisation des prochaines réunions à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne compte tenu du nombre de participants ;
- organisation des réunions une fois par mois sur un créneau horaire fixe de 17h30 à 19h30 chaque 3^{ème} jeudi du mois.

2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

M. ROULOT :

Un calendrier prévisionnel couvrant l'ensemble de la période de saisine (janvier à septembre 2012) a été proposé à la commission.

La date de la réunion n° 2 quant à elle, a été fixée au jeudi 29 mars compte tenu de la nécessité d'organiser durant ce laps de temps une démarche auprès des acteurs locaux susceptibles de contribuer à l'identification du petit patrimoine.

	Date
Réunion 1	Jeudi 26 janvier
Réunion 2	Jeudi 29 mars
Réunion 3	Jeudi 26 avril
Réunion 4	Jeudi 24 mai
Réunion 5	Jeudi 28 juin
Réunion 6	Jeudi 13 septembre
Assemblée plénière	Lundi 1 octobre

3. DISCUSSION DE LA SAISINE

M. ROULOT :

a rappelé la thématique de travail de la commission 2, à savoir l'animation et l'attractivité du territoire. Il a également souligné la problématique principale des territoires de Champagne-Ardenne qui est de retenir la population et d'attirer de nouveaux habitants et visiteurs sur le territoire. Un retour a également été fait sur les trois thèmes dont a été saisie la commission 2 afin d'en montrer les interrelations. Ces thèmes sont les suivants :

1. Comment connaître et faire connaître tant vis-à-vis de l'extérieur que des habitants, les atouts du patrimoine et notamment du petit patrimoine local ?
2. Comment favoriser la mise en réseau des acteurs au sein du pays pour un plus grand

partenariat autour d'un projet touristique global ?

3. Comment répondre aux différents besoins en matière d'animation culturelle, sportive et de loisirs ?

Il a été proposé à la commission 2 de travailler sur le premier sujet de saisine qui porte sur la mise en valeur du petit patrimoine. Afin de définir la notion de petit patrimoine et de proposer une méthodologie de travail, M. Roulot a laissé la parole à l'animateur du conseil de développement.

M. JAZERON :

on peut donner au petit patrimoine la définition suivante : "*Le petit patrimoine est représenté par tout témoignage, d'hier et d'aujourd'hui qui n'est pas classé comme patrimoine national*".

Une classification non exhaustive du petit patrimoine a été proposée afin de donner une première idée des éléments à prendre en considération :

- **Le petit patrimoine lié à l'eau** : fontaine, pont, puits, aqueduc, lavoir, moulin, abri de source, vannage, ...
- **Le petit patrimoine religieux** : statuette de la vierge, calvaire, tombe, tumulus, oratoire, chapelle, niche, croix de chemin, cimetière, vitrail, stèle, ...
- **Le petit patrimoine lié aux activités agricoles ou artisanales** : pigeonier, four, barrière, enclos, mur/muret, meule, pressoir, cabanon, citerne, ...
- **Les divers éléments de petit patrimoine** : borne, voie romaine, kiosque, monument commémoratif, croix de justice, porte, rempart, tour, éléments de ferronnerie, parcs et jardins, cadran solaire, maison natale, ...

Afin de répertorier, les éléments de petit patrimoine à l'échelle du pays, il est proposé aux membres de s'appuyer sur une grille qui servira à standardiser les informations recueillies. Le travail de recherche devra s'effectuer en deux temps et s'appuyer sur deux sources d'informations complémentaires. En effet, chacun dispose de savoirs et de connaissances concernant sa commune ou ses alentours, cette connaissance du terrain constituant la première source d'information. Cependant, la priorité est d'identifier les personnes ressources et de constituer un réseau dans le but de faciliter l'accès à l'information. Les deux étapes de travail sont donc les suivantes :

1. Recenser les personnes ressources : élus, associatifs, anciens du village, historiens...
2. Répertorier les éléments constitutifs du petit patrimoine.

Il est rappelé que cette méthodologie n'est qu'une proposition et qu'elle devra être modifiée ou ajustée en fonction des remarques des membres et de l'avancée des travaux de recherche. Un support méthodologique sera transmis aux membres de la commission sous quinzaine.

M. CHONÉ :

précise qu'il s'agit d'une saisine très opérationnelle et que le travail qui est demandé à la commission devra pouvoir servir de base à de futurs projets à l'échelle du pays. En effet, la répertorisation est un travail très long mais qui n'apporte qu'un état des lieux. Par conséquent, ce travail trouvera son utilisation dans la définition de futurs outils de communication liés au développement et à l'attractivité du pays et de ses communes. En complément de petites publications, on peut ainsi imaginer la constitution de circuits de découverte en utilisant la technologie des "flash code" permettant aux visiteurs d'obtenir des informations sur l'élément de patrimoine via un téléphone portable.

Par ailleurs, la commission doit prendre en compte la dimension animation de cette action en réfléchissant à des solutions permettant d'associer la population toutes générations confondues. L'objectif à long terme est d'impliquer les habitants dans la mise en valeur du Pays de Châlons car un habitant fier de sa commune et convaincu de ses atouts est un ambassadeur du territoire.

M. FAVAUDON :

confirme que l'implication des acteurs est un facteur important à prendre en compte dans toute action de développement du territoire. Au-delà du message à délivrer aux touristes de passage, il est primordial de retenir la population sur place. C'est pourquoi, il serait intéressant de travailler d'abord sur l'image que les habitants se font de leur territoire avant de travailler sur l'attraction de visiteurs extérieurs.

M. CHONÉ :

ajoute que le petit patrimoine fait très rarement l'objet d'une protection à la différence des monuments classés ou inscrits. C'est la prise de conscience de sa valeur par tout un chacun qui permettra d'assurer sa conservation et sa valorisation.

M. ROULOT :

pense que le travail de recensement doit prendre en compte tous les éléments de patrimoine du pays (classés ou non) et pas seulement le petit patrimoine. En effet, il serait dommage d'écarter des éléments importants qui pourraient être utiles par la suite, à d'autres types d'actions. L'idée est donc de tout répertorier et de dégager des priorités et une hiérarchie par la suite afin de ne garder que les choses utiles à la saisine.

M. FAVAUDON :

soulève également l'idée du patrimoine immatériel que sont les coutumes, chants et savoir-faire locaux.

M. CHONÉ :

rappelle la nécessité de préciser rapidement le cahier des charges compte tenu du temps imparti pour la saisine. Rien n'empêche la définition d'un projet articulé sur le court, le moyen et le long terme avec un premier rendu non exhaustif en septembre.

Indique également que le travail de recensement doit s'accompagner de la rédaction d'une fiche signalétique relevant dans la mesure du possible l'emplacement, la description, l'historique et tout autre élément présentant un intérêt particulier comme l'état de conservation ou les menaces (impliquant une ou plusieurs photographies).

Invite la commission, au vu des éléments qui ont été abordés, à préciser la méthode de travail à mettre en œuvre.

M. ROULOT :

propose de faire diffuser la démarche entreprise par le conseil de développement auprès des élus du pays afin qu'ils puissent aider à la répertorisation des personnes ressources.

Pour ce faire, il s'agira de rédiger un courrier auprès des intercommunalités à charge pour ces dernières de répercuter l'information aux communes membres. Les membres

du conseil de développement pourraient alors, par secteur géographique, expliquer la démarche et les objectifs lors d'un conseil communautaire.

M. CHONÉ :

dit que le courrier sera envoyé le 2 février et que les membres de la commission seront destinataires d'une copie.

M. LUSSE :

propose d'établir un premier questionnaire pour recenser le petit patrimoine sans fixer d'approche trop limitative au démarrage de façon à ne pas brider la démarche. Les réponses à ces questionnaires serviront par la suite à remplir les fiches signalétiques des éléments de petit patrimoine recensés. Cette démarche doit être articulée avec le calendrier de la saisine de façon à assurer un premier rendu en octobre.

M. FAVAUDON :

demande si la participation au conseil de développement est strictement nominative ou bien s'il est envisageable d'assurer la représentation de la ligue pour l'enseignement par une autre personne le cas échéant.

M. CHONÉ :

répond que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et que le fonctionnement du conseil de développement autorise une telle souplesse.

4. RÉPARTITION DES TÂCHES

M ROULOT :

avant de conclure la réunion, rappelle les deux grandes étapes du travail demandé aux membres de la commission :

1. Sensibiliser les élus via les réunions des intercommunalités,
2. Repérer les personnes ressource.

Remercie les membres pour leur présence.